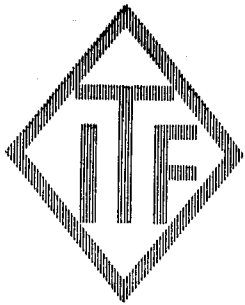




FASCISME

N° 3

Amsterdam, le 9 février 1935.



Le service "volontaire" du travail. (I.T.F.) Aujourd'hui encore le service du travail est qualifié de "volontaire" en Allemagne. En majorité toutefois, ceux qui font ce service sont des chômeurs poussés par la menace d'une suppression de leur allocation de chômage, à aller pendant 6 mois dans un camp du travail. A partir du 1er octobre les jeunes devront se livrer pendant 12 mois au travail forcé et au "sport de défense".

Il n'y a guère d'enthousiasme dans les camps. Les Nazis sont obligés de prendre des mesures rigoureuses contre le mécontentement croissant. Le 8 janvier 1935 une "ordonnance disciplinaire pour les membres du Service "volontaire du travail" a été publiée qui ne prévoit pas moins de 15 sortes de sanctions. Celui qui s'élève contre le dressage militaire et pèche de la sorte "contre la discipline et l'ordre au Service du travail", celui qui s'élève contre les mauvais traitements de la part de supérieurs et de la sorte "compromet le prestige du service du travail", celui qui s'élève contre une mauvaise nourriture, un logement insuffisant ou contre une exploitation au profit d'employeurs privés ou de propriétaires terriens et de la sorte "porte préjudice à l'esprit de camaraderie" pourra dorénavant être condamné entre autres à une consigne au camp de 4 semaines au maximum, une consigne à la chambre de 4 semaines au maximum et à une peine de cachot de un à huit (!) mois. "Lorsque le total des peines restrictives de la liberté est de plus de 4 semaines en un an, la durée de ces peines peut être défalquée de la durée du service". En général cependant, les périodes de punition doivent "volontairement" être rattrapées par la suite.

"Cet hiver personne n'aura froid" (Dr. Goebbels). (I.T.F.) Une grande partie des chômeurs allemands occupés au service du travail sont occupés loin de leur domicile à la construction de routes et d'aéroports. A l'entrée de l'hiver les conditions de travail de ces malheureux ont été avilies davantage. Le revenu hebdomadaire brut a baissé à 16 marks en moyenne; après déduction des primes pour assurances sociales et des versements "facultatifs" il reste environ 14 marks dont on déduit jusqu'à 1,20 mark par jour suivant la nature du logement et de la nourriture. Il va sans dire qu'avec un gain pareil aucun ouvrier n'a le moyen de s'acheter des vêtements chauds. Or, le président de l'Office national du placement et de

l'assurance-chômage a refusé de fournir des vêtements d'hiver et a renvoyé les travailleurs au secours d'hiver (Aktenzeichen III 8723/203).

Un ouvrier écrit au Dr. Ley. (I.T.F.) Dans la ville de Kiel, port de la Baltique, près de 300 permanents du Front du travail, de la N.S.B. O. et d'autres organisations du parti national-socialiste, se trouvent en détention préventive. Presque tous auront à répondre de détournements de fonds. Il s'agit en partie de sommes énormes. Le chef de la corporation "Alimentation" dut être mis au mois de janvier en détention préventive pour détournement de pas moins de 22.000 marks. Le chef du Front du travail de Kiel, cité maintes fois en justice pour faillite frauduleuse, se trouve toujours en liberté.

Les secrétaires du Front du travail sont en général à Kiel d'anciens commerçants, des étudiants etc. Seulement la direction du district de la communauté d'entreprise "Fer et métaux" est confiée à un ancien ouvrier. Cet ouvrier avait passé, il y a des années, au parti national-socialiste dans la conviction sincère que le parti de Hitler défendrait les intérêts ouvriers. Il avait combattu les syndicats libres afin de permettre à Hitler de les remplacer par "l'organisation de la communauté populaire". Il voyait maintenant ce que les nationaux-socialistes avaient fait du Front du travail. Il s'adressa directement au Dr. Ley en lui écrivant une lettre dans laquelle il disait que la corruption qui régnait dans le Front du travail à Kiel exigeait la prise de mesures immédiates. Dans une pareille "cochonerie" aucun homme honnête ne pouvait travailler.

Le Dr. Ley a reçu cette lettre et il lui a donné une suite qui caractérise les méthodes du Front du travail. Le chef de district a immédiatement été destitué de ses fonctions et on lui a même interdit de pénétrer dans l'immeuble du Front du travail. Il n'y a plus à présent d'ouvriers dans la direction du Front du travail de Kiel. Les bonzes sont entre eux. La "cochonerie" demeure. La caisse continue à être confiée comme par le passé, à un individu connu de la justice comme coupable de faillite frauduleuse.

Salaires "rectifiés" par la statistique. (I.T.F.) Comme tous les ans l'Annuaire* du Reich allemand publie une statistique sur les salaires moyens contractuels allemands. Sur l'ordre du Ministre de la Propagande, la presse quotidienne allemande doit publier une notice disant que suivant l'Annuaire statistique, les salaires contractuels sont restés stables pendant la première année de régime national-socialiste. La presse du Front allemand du travail s'abstient, pour autant que nous avons pu le constater, de publier la notice en causé. Sans doute craint-elle qu'une publication déclencherait dans les entreprises des discussions peu souhaitables pour le régime. L'enquête de l'Annuaire de statistique s'arrête en effet au 1er avril 1934. Le 1er mai 1934 toutefois est entrée en vigueur la loi sur la réglementation du travail national et avec elle les contrats d'entreprise, établis individuellement par les différents employeurs, apportant généralement des avilissements des traitements et salaires. Toutefois, même pour la période sur laquelle porte la statistique, les renseignements qu'elle contient sont sans valeur. * de statistique

La statistique officielle des salaires contractuels ne donnait dans la république capitaliste pas non plus, une image exacte du revenu réel. Elle ne mentionnait pas les sursalaires au-dessus des taux contractuels et présupposait en outre un respect absolu des contrats de la part des employeurs. La statistique sur les salaires contractuels permettait uniquement de se rendre compte des hausses et des baisses des taux des salaires horaires et aux pièces et encore cela n'était-il possible que grâce à l'excellente manière dont elle était complétée par les statistiques des syndicats libres. Pendant la république capitaliste déjà, l'Office national de statistique avait dû, pour faire figurer des colonnes de chiffres sans lacunes, avoir recours "pour les régions où aucun contrat n'était en vigueur... aux derniers taux contractuels disponibles" (Bulletin trimestriel de la Statistique du Reich allemand 1931 II, page 102). Il va sans dire que l'Office de statistique ne manquait pas de signaler l'inexistence d'un contrat. Depuis l'anéantissement des syndicats libres, le 2 mai 1933, la statistique officielle allemande sur les contrats réglant les salaires n'est cependant plus sous aucun contrôle; beaucoup de contrats collectifs signés autrefois par les syndicats n'existent

plus mais l'Office de statistique fait figurer dans ses colonnes sans aucune indication spéciale, les salaires valables jusqu'au 1er mai 1933 comme s'ils étaient toujours en vigueur. Et voilà réalisée la "stabilité" du niveau des salaires!

Après le 1er mai 1934 cette méthode ne pourra que difficilement être poursuivie. Il est vrai que les règlements dans les grandes entreprises (par exemple les Siemens-Werke à Berlin) interdisent formellement aux ouvriers de parler dans l'entreprise ou en dehors de celle-ci du montant de leur salaire, mais il n'y a pourtant pas moyen de dissimuler complètement le bas niveau des salaires du Troisième Reich. C'est pourquoi l'Office de statistique "rectifie" simplement ses propres données: L'Annuaire pour 1934, en indiquant (page 279) les salaires horaires contractuels des ouvriers spécialistes pendant la période allant du 1er mai 1931 au 1er avril 1933, donne des chiffres jusqu'à 1 pfennig $\frac{1}{2}$ plus bas que ceux de l'Annuaire pour 1933 (page 273). Par cette "rectification" les salaires moyens des ouvriers spécialistes ne semblent avoir été diminués du 1er juin 1932 au 1er avril 1934 que de 2 pfennigs l'heure, au lieu de 3 $\frac{1}{2}$ pfennigs, c'est-à-dire seulement de 80,3 à 78,3 pfennigs et non pas--chiffres non rectifiés--de 81,8 à 78,3 pfennigs l'heure. Les trois septièmes de la réduction incontestable disparaissent par la rectification. Nos statisticiens bruns ne se risquent pas à motiver leur rectification. Pour le fascisme la statistique fait partie de la propagande. Les statisticiens ont pour tâche de faire prendre en bagatelle les réductions de salaires pratiquées après l'anéantissement des syndicats. Ils ont fait leur devoir, mais leur truc est cousu de fil blanc.

Le Front allemand du travail tient sa parole. (I.T.F.)

"Je voudrais rappeler encore une fois que pour tous les membres du Front allemand du travail, les droits acquis avant le 2 mai 1933 restent garantis" (D'un discours du Dr. Ley du 25 janvier 1935)

Les organisations mises au pas des employés ont été définitivement dissoutes le 1er décembre 1934; les employés feront dorénavant partie, ensemble avec les ouvriers et les employeurs, des communautés d'entreprise du Front allemand du travail. Si les employés se sont élevés contre la dissolution de leurs organisations, ce n'était pas en dernier lieu parce qu'ils craignaient que le peu qui avait pu être sauvé du régime étendu d'assurances des anciens syndicats d'employés serait totalement détruit par le Front du travail. Il est vrai que le Dr. Ley a assuré une fois de plus le 25 janvier que tous les droits acquis dans les anciens syndicats libres "seront garantis par le Front allemand du travail". Mais personne n'ajoute plus foi à ses affirmations. On se rappelle en effet qu'à partir du 1er janvier les dernières mutuelles de secours des anciens syndicats ont été dissoutes par les Nazis.

Une série de syndicats parmi lesquelles la Fédération des travailleurs des Services Publics et des Transports, possédaient des caisses facultatives de secours complémentaires aux rentes invalidité. Les nationaux-socialistes avaient promis que ces caisses continueraient à exister. Au mois d'octobre 1934 encore, le Front allemand du travail a fait distribuer des feuilles volantes protestant contre "les bruits malveillants et faux que font circuler des éléments étrangers à la communauté populaire concernant la Caisse de pensions complémentaires (de l'ancienne organisation des transports), bruits qui ne répondent aucunement à la réalité..... Les engagements pris par la caisse seront entièrement et complètement remplis! Il faut donc que chaque citoyen suive le mot d'ordre: "Adhérons à la caisse". Au début de décembre toutefois la caisse de pensions complémentaires a été dissoute. De vieux syndicalistes qui avaient pendant des années versé leurs cotisations spéciales dans l'espoir d'une vieillesse tranquille ont vu s'évanouir leur rêve. Pour les tranquilliser les cotisations payées du 1er juin au 1er janvier 1935 sont complètement remboursées, mais le Front allemand du travail qui a volé la fortune des syndicats libres ne remboursera que le cinquième des cotisations payées avant le 1er juin 1933. Les travailleurs touchant une pension d'invalidité ainsi que les veuves doivent se contenter d'une somme globale d'une seule année de pension.

L'appel matinal n'a pas de succès! (I.T.F.) Le Front allemand du Travail se compose de 19 communautés d'entreprise qui groupent dans un même lien organique les employeurs, les ouvriers et les employés. Ces associations d'entreprise étaient destinées à surmonter la lutte

des classes. En automne 1934 toutefois, le Dr. Ley a remarqué que des associations d'entreprise, tout jaunes qu'elles soient, ne suffisent pas pour supprimer la lutte des classes. C'est pourquoi il exigea que la communauté d'entreprise soit imposée "à coups de dressage". Le chef de l'Institut allemand pour les recherches du travail (Dintz), le Dr. Arnhold, qui avait pendant la république capitaliste déjà, organisé, selon les instructions et avec l'appui financier de l'industrie lourde d'Allemagne occidentale, tout un réseau de groupements jaunes, développa un projet selon lequel la "discipline militaire" serait appliquée dans le Front du travail. L'employeur commanderait en tant qu'officier et l'ouvrier obéirait. De la même manière que les soldats doivent se présenter tous les matins à l'appel dans la cour de la caserne, un "appel matinal du personnel complet" devrait avoir lieu tous les jours dans les entreprises. Le Dr. Ley adopta cette idée avec enthousiasme.

Une résistance se fit cependant valoir contre ces appels dans les milieux des ouvriers aussi bien que des employeurs. Les ouvriers réclamaient le paiement intégral de l'appel, mais les employeurs qui avaient calculé que cela leur reviendrait à une perte de 300 millions d'heures de travail par an, refusèrent de considérer le temps consacré aux appels comme heures de travail. Pour commencer le Dr. Ley ne se laissa pas détourner de son idée. Il faisait sonner l'appel dans toutes les entreprises qui travaillaient pour des commandes de l'Etat. Les ouvriers devaient faire le rassemblement en rangs. "La sirène mugit; alors le président des cellules d'entreprise se présente devant le chef d'entreprise et (tel un officier! Réd.) porte présent le personnel rassemble. Le chef d'entreprise s'adresse alors au Dr. Ley et lui transmet la présentation. Ensuite le Dr. Ley prend la parole." - Depuis le 19 novembre, le Dr. Ley tient plusieurs fois par semaine le même discours. Il tenta de se concilier la sympathie des employeurs "Autrefois le soldat touchait 22 pfennigs par jour le soldat, c'est notre exemple" (1934). "Dans la compagnie, dans la chambrée était réalisé un morceau de socialisme". "L'employeur est un officier dans l'économie". Il tenta aussi de gagner pour lui les ouvriers : ce n'était pas l'exploitation capitaliste visant aux bénéfices mais uniquement.... l'horloge de contrôle à l'entrée des fabriques qui contraignait les ouvriers à vendre leur force-travail. "L'horloge de contrôle humilie l'homme." Des appels dans l'entreprise devaient remplacer l'horloge. A Gotha le Dr. Ley commença (le 19 novembre) à supprimer les horloges de contrôle; quinze jours après son départ, elles étaient remises en vigueur. Le Dr. Ley a dû bien vite renoncer au combat et permettre aux employeurs l'emploi des horloges de contrôle s'ils l'estiment nécessaire. Dans une série d'entreprises de l'Etat uniquement, on a pour le moment mis les horloges hors d'usage.

Toutefois, il ne voulait pas renoncer à l'appel. Seulement les ouvriers trouvaient que ce système était "encore plus humiliant et plus opprimant que les horloges de contrôle. Si pour l'horloge il, s'agissait déjà de la constatation peu agréable de la ponctualité ou du manque de ponctualité avec ses conséquences... des appels matinaux dans lesquels le contrôle est exercé, non pas par un mécanisme, mais par un supérieur, faisaient la même impression que le fameux chef se trouvant à l'entrée, montre en main". (D'un article de l'ancien Commissaire au travail pour la Westphalie, contre le Dr. Ley). Contre les ouvriers le Dr. Ley aurait pu avoir recours à la police. Mais les employeurs s'étaient assurés de l'appui de la Reichswehr. L'officier chargé du service de presse du ministère de la Reichswehr écrivait des articles méchants contre le "tonneau de vin en uniforme". Le Dr. Ley dut se borner à adresser aux employeurs la prière de vouloir faire faire dans les entreprises de quelque importance, si possible une fois par mois un rassemblement complet du personnel. Sur la "nouvelle voie vers la communauté populaire" le Front du travail n'a pas fait de progrès.

Pour les ouvriers la question reste ouverte de savoir qui paiera le temps perdu par l'appel. Le 30 janvier elle a été tranchée: le ministre du Travail a décrété que les 50.000 rassemblements d'entreprise organisés par le Front allemand du travail devaient avoir lieu en dehors des heures de travail. Les employeurs sont d'avis que pour satisfaire aux manies du Dr. Ley les ouvriers n'ont qu'à pâtir. Par ce nouveau décret les appels sont devenus encore plus détestés. On ne les renouvellera pas de si tôt.

Krupp dans la Société du jeu de quilles.....
Les associations patronales demeurent. (I.T.F.) Les nationaux-social-

listes avaient promis, après la dissolution des syndicats d'ouvriers et d'employés, la dissolution des groupements patronaux. A la place, de cela on procède dans la nouvelle "direction de l'Economie" à la création d'organisations patronales plus puissantes sous les auspices du Ministère de l'Economie nationale. La "Direction de l'Economie" n'a pas le droit de s'occuper de questions de droit ouvrier. La consultation des employeurs dans ce domaine, pour laquelle des groupements patronaux spéciaux existaient autrefois, devait être effectuée dorénavant par des "Offices de consultation juridique pour employeurs" créés par le Front allemand du travail et occupés uniquement par des syndics des anciennes organisations patronales.* de sorte que les employeurs pourraient au fond être contents. Malgré cela ils ne se sont pas résignés à la dissolution de leurs groupements patronaux; toujours à nouveau le Front allemand du travail se plaint de ce que les employeurs "se servent toujours de méthodes qui étaient autrefois appliquées par les syndicats socialistes aussi longtemps que la loi sur les socialistes était en vigueur. Les obstructionnistes dans l'ancien camp patronal tâchent à présent de créer des sociétés de récréation, afin de maintenir ainsi sous une forme camouflée l'ancien groupement." "Pour donner un exemple, l'association des employeurs dans la métallurgie berlinoise se qualifie depuis de nombreux mois comme étant "en liquidation". Cette association patronale toutefois continue à fonctionner comme si de rien n'était, ainsi que le constate le Völkischer Beobachter du 9 janvier, "et tout cela uniquement parce que les dirigeants ne peuvent pas croire à la réalité de la dissolution? Ils continuent aussi, sans broncher à percevoir les anciennes cotisations"...pour la caisse de la société récréative, qui dans le Troisième Reich de la ^{dan} "conciliation des classes" représente les intérêts des employeurs."* les Offices pour ouvriers et employés il en est de même

Goering protège la corruption (I.T.F.) 13 Statthalter règnent au nom et en exécution d'un mandat d'Adolf Hitler dans les différentes parties du Troisième Reich. Pour ainsi dire chacun de ces représentants de Hitler a saisi l'occasion pour placer des parents dans des postes avantageux. Même dans les rangs des Nazis, une opposition s'est manifestée contre ce népotisme. Mais les rares Nazis qui, en se réclamant des promesses de Hitler, se sont élevés contre cette corruption, ont été expulsés du parti sans aucun égard.

Dans la ville de Nordhausen (Harz) la corruption vient à présent d'être protégée par une intervention personnelle de Goering et de Hitler. Le Nazi Kaiser, beau-frère du Statthalter pour la Thuringe, avait poussé au suicide le sous-préfet de Nordhausen, afin d'occuper lui-même sa fonction. En effet, il fut nommé provisoirement comme successeur de sa victime. Le maire de Nordhausen, Sting, en même temps chef de district du parti national-socialiste, réclama cependant la destitution immédiate de Kaiser, alléguant qu'il avait autrefois été condamné à 15 mois de prison pour fraude. Seulement Goering confirma solennellement dans ses fonctions le fraudeur et le beau-frère du fraudeur, le Statthalter qui occupe en même temps les fonctions de chef régional du parti national-socialiste, destitua le maire de ses fonctions de chef de district.

Sur ce, le maire porta à la connaissance du ministère public une lettre écrite par le sous-préfet avant son suicide. Le procureur public porta plainte pour contrainte de fonctionnaires, violences etc. Kaiser allait être arrêté pour danger de détournement. Son beau-frère cependant dépêcha un avion pour le chercher et le soustraire ainsi à une arrestation. Il comparut devant le tribunal en la présence de son beau-frère. Lorsque, pendant le procès, le juge donna lecture des condamnations précédentes du prévenu, le Statthalter se mit à faire du tapage, à tel point que le juge le condamna pour conduite inconvenante à une amende de 150 marks. Hors de lui, le Statthalter décréta alors en pleine séance du tribunal l'expulsion du juge du parti!

Malgré cela, le tribunal condamna le sous-préfet à 21 mois de prison et à un écrouement immédiat. Goering toutefois, ordonna par télégramme qu'on l'élargisse; il amnistia le beau-frère du Statthalter en le confirmant dans ses fonctions. Le maire fut écroué pendant 3 jours, chassé de ses fonctions et expulsé (le 18 janvier) du parti national-socialiste par la chancellerie d'Hitler. On ignore quel a été le sort du juge.

Curieuses vacances (I.T.F.) Le Sénat national-socialiste de l'Etat libre de Dantzig force de jeunes chômeurs à accepter en Allemagne du travail aux conditions en vigueur pour l'Aide agricole, soit le loge-

ment gratuit et 2,30 à 4,15 marks d'argent de poche par semaine. Les jeunes gens ne reçoivent qu'une tenue de travail et une paire de bottes; vu la hausse des prix en Allemagne, ils ne peuvent pas de leur argent de poche, s'acheter des vêtements de rechange.

Le Sénat dantzkoi considère ce travail comme des "vacances" et affirme que de nombreux chômeurs se sont présentés pour y être admis. Le président du bureau de placement agricole a dû reconnaître à présent devant le tribunal qu'on reprend aux jeunes chômeurs leur carte de chômage, immédiatement après les avoir obligés sous menace de suppression de l'allocation de chômage à se faire inscrire "de leur plein gré" pour le travail en Allemagne. Le cas s'était en effet produit que des jeunes gens avaient contesté le lendemain avoir été en rapport avec l'agent de placement! Quelques jeunes chômeurs qui avaient refusé de se laisser embaucher à ces conditions ont été privés du secours. Lorsqu'un camp de service "volontaire" du travail dantzkoi fut transféré en Allemagne, aucun jeune chômeur n'a osé protester. Les jeunes chômeurs dantzkoi doivent à présent faire le salut devant la bannière à croix gammée et ils sont dressés par des officiers selon les idées nationales et formés pour le "sport de défense". Le Sénat va plus loin: il a transféré des détenus politiques en Allemagne. Les antifascistes dantzkoi partagent à présent le sort de ceux qui tombent entre les mains de la justice hitlérienne.

L'Italie réduit les possibilités d'instruction pour les enfants ouvriers (I.T.F.) Une loi de 1821 du Royaume de Sardaigne stipule que seuls peuvent apprendre à lire et à écrire, les enfants dont les parents disposent d'un revenu annuel élevé. Mussolini n'a pas pu renouveler cette loi, car l'industrie moderne a besoin d'éléments qui disposent d'un certain savoir minimum. Seulement, il a en 1934, par une majoration considérable des écologies dans les écoles supérieures, limité encore davantage le nombre des enfants ouvriers pouvant fréquenter ces écoles. Le fascisme désire faire de la science le monopole de ceux qui possèdent. Il estime que des ouvriers en état de voir les choses d'un oeil critique, sont dangereux.

Une grève dans l'Etat corporatif (I.T.F.) L'Etat corporatif chrétien désire mettre fin à la lutte des classes. Les grèves n'ont pas été formellement interdites, mais on les empêche en général, comme étant peu souhaitables. A présent toutefois le syndicat unique dans l'industrie du textile, du cuir et du vêtement a dû sanctionner une grève d'ouvriers de la chaussure. Les maîtres cordonniers autrichiens ont considérablement diminué les salaires depuis l'interdiction des syndicats libres. Pour une paire de souliers de montagne, le contrat prévoyait par exemple un salaire de 12,10 à 14,70 schillings. Les contrats continuent à exister, mais on ne paye plus que 4,50 à 6 schillings. Un fabricant de souliers de montagne à Vienne, qui avait également fortement réduit les salaires des 30 ouvriers employés par lui, repoussa la demande des ouvriers tendant à la remise en vigueur des anciens taux. Après une grève de deux jours et demi, les ouvriers ont obtenu 27 à 49% de majoration. Le syndicat fasciste a dû après-coup reconnaître cette grève attendu qu'il vient de découvrir que "la lutte des classes ne se livre pas seulement de bas en haut, mais surtout de haut en bas." La Confédération des syndicats qui avait pour tâche de rendre les grèves impossibles s'est vue forcée, sous la pression des travailleurs, de déclarer "qu'à l'avenir elle ne pourrait pas renoncer aux cessations du travail comme dernier moyen de défense. Il n'en reste pas beaucoup, de la "paix corporative dans l'Etat chrétien".

Les malades peuvent aller à pied (I.T.F.) Une ordonnance du gouvernement chrétien autrichien a remplacé tous les permanents syndicalistes dans les organes administratifs des caisses des assurances sociales par des commissaires gouvernementaux, qui n'ont qu'à répondre de leur gestion vis-à-vis du gouvernement. L'élimination totale du contrôle des assurés a ouvert les portes toutes grandes à la corruption. La caisse centrale d'assurance pour les employés avait par exemple, pour raisons d'économies, renoncé au transport des malades de la gare à son sanatorium de Grimmenstein, dans une auto lui appartenant. Le commissaire nommé par le dictature chrétienne a remis l'auto en service, sinon pour les malades, du moins pour son service personnel. En même temps la caisse a acheté une auto et l'a vendue à un ami de monsieur le commissaire, nommé chef-médecin par celui-ci, contre paiement de mensualités de 400 schillings. On a eu soin de majorer son traitement de la même somme! Les employés payent l'auto de l'ami.

LES OUVRIERS DES TRANSPORTS SOUS LE FASCISME

Un Commissaire pour la caisse d'assurance-maladie (I.T.F.) Les cotisations à verser à la caisse d'assurance-maladie des chemins de fer fédéraux autrichiens, sont payées pour la moitié par le personnel, et pour l'autre moitié par l'administration. Un récent décret vient de priver le personnel de son droit de co-gestion et de sa collaboration à l'administration de sa propre caisse d'assurance-maladie. Voici la teneur du décret en question:

"En attendant un rétablissement des conditions normales dans l'administration de la caisse d'assurance-maladie, la direction générale des chemins de fer fédéraux a pris en mains la gestion de la caisse et a chargé de la direction immédiate le fonctionnaire dont relève l'assurance-maladie auprès de la direction générale!"

Un représentant des catégories supérieures et un autre des catégories subalternes du personnel ont été adjoints à ce directeur à titre consultatif. A la place de l'ancien conseil de surveillance, l'administration des chemins de fer a désigné un inspecteur général. Inutile de souligner que ce système de gestion des affaires de la caisse d'assurance-maladie ne peut être que défavorable aux droits et intérêts du personnel.

Destruction d'une caisse d'entre-aide ouvrière (I.T.F.) L'organisation libre des ouvriers du port et des transports du port de Stettin sur la Baltique, s'était créé il y a une trentaine d'années une assurance-décès. Lorsqu'un membre mourait, on percevait de chacun des autres une quote-part de 0,25 marks. Les ayants droit du décédé recevaient une allocation de 400-500 marks, on achetait une couronne et on remboursait ses dépenses à la commission des bannières.

Les membres de cette caisse d'assurance-décès élisaient leur comité, mais pour des motifs d'ordre pratique, l'administration des fonds était confiée au trésorier du groupement local qui surveillait la vente des timbres et soumettait régulièrement ses comptes aux adhérents. En confisquant en 1933, la fortune des syndicats libres, les Nazis ont accaparé en même temps les 5.000 marks dont disposait la caisse d'assurance-décès. Le comité fut destitué de ses fonctions et remplacé par un Commissaire. Pour commencer cependant, la caisse continuait à fonctionner de la même manière.

Le 1er juillet 1934 toutefois, le commissaire transmit un ordre du Front du Travail tendant à dissoudre la caisse d'assurance. Les membres auraient le droit de choisir entre une répartition entre eux de la fortune de la caisse et l'inscription à une institution d'assurance privée; en d'autres termes, chaque membre toucherait une somme de 2 marks, ou payerait tous les mois 1,20 mark à la compagnie d'assurance. Les ouvriers étaient très indignés de cette proposition et ils savaient par expérience qu'après chaque cas de décès il restait dans la caisse un solde d'environ 125 marks et que par conséquent, on avait dans le temps renoncé quelquefois à la perception de la quote-part. Le Commissaire national-socialiste toutefois avait pendant 14 mois fait percevoir le versement prescrit à chaque cas de décès et vu le total de 98 versements, une somme de 18.000 marks devait être disponible à présent. Toutefois on n'offrait que 5000 marks pour être distribués parmi les membres, 13.000 marks avaient disparus. La proposition de la compagnie d'assurance était inacceptable. Elle réclamait un versement de 1,20 mark par mois, mais au lieu des 500 Mk les ayants droit ne toucheraient plus que 200 marks. La compagnie d'assurance voulait faire des bénéfices. Les travailleurs comprirent alors combien l'administration de leur propre caisse avait fonctionné à bon compte et de manière efficace.

Dans des réunions mouvementées, les travailleurs du port réclamèrent le maintien de leur caisse. Malgré les protestations, les Nazis toutefois ont procédé à la dissolution de la caisse. Après une vie de dur labeur, les travailleurs ne peuvent même plus laisser quelques deniers à leurs familles. Leur assurance a été détruite.

SUPPLEMENT SPECIAL A "FASCISME"

A l'occasion du 12 février

LA LUTTE CONTINUE !

Schuschnigg le confirme : les syndicats illégaux sont plus forts que le "syndicat unique".

En février 1934 la dictature autrichienne a dissous les syndicats libres, arrêté les hommes de confiance des ouvriers et employés, jeté sur le pavé les militants syndicaux. Un an plus tard la dictature autrichienne doit constater que la reconstitution illégale des syndicats libres ne peut pas être empêchée. L'Office du Chancelier fédéral a lancé une circulaire dont nous avons pu prendre connaissance. La voici :

Office de la chancellerie
(Direction générale de la Sûreté publique)
G.D.1935

Reconstitution des "syndicats libres".

Nous avons eu l'occasion de signaler à plusieurs reprises que la propagande des organisations illégales marxistes s'attache particulièrement à atteindre les ouvriers dans les entreprises.

Dans cet ordre d'idées, des socialistes et communistes révolutionnaires s'emploient dans une même mesure pour reconstituer sur une base illégale les syndicats libres dissous.

Suivant des renseignements confidentiels parvenus à la Chancellerie (Direction générale de la Sûreté publique) la réorganisation des syndicats libres fait en effet d'importants progrès. Il paraît que les cotisations syndicales sont régulièrement perçues et que des timbres sont de nouveau distribués à cet effet. Le nombre des adhérents des "syndicats libres" dans l'ensemble du territoire fédéral, se trouvant en partie sous une direction socialiste et en partie sous la conduite de communistes, est indiqué comme étant de 300.000, l'organisation des cheminots occupant numériquement la première place.

Nous invitons par la présente à accorder une attention spéciale à tous les événements dans les entreprises, également en ce qui concerne une reconstitution éventuelle des syndicats libres et de transmettre sans délai des constatations éventuelles à ce sujet.

le 9 janvier 1935

Pour le Secrétaire d'Etat
(signé) Hantsch

La "Confédération des syndicats" fasciste déclare un effectif de 200.000 adhérents. La moitié environ de ces "adhérents" ne paient pas de cotisations. D'après les déclarations mêmes de la dictature, les syndicats libres illégaux grouperaient toutefois de nouveau 300.000 membres cotisants.

En dépit de la terreur et des interdictions, les travailleurs d'Autriche restent fidèles aux syndicats libres!
